



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Monsieur Yves DETRAIGNE
Sénateur de la Marne
Sénat
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Paris, le

26 JAN. 2022

Réf. : 21-015838-D/ BDC-SCM / EL

Monsieur le Sénateur,

Dans un courrier conjoint des sénateurs et des députés de la Marne, vous aviez appelé l'attention du Premier ministre sur les conséquences de plusieurs évènements pluvio-orageux qui ont frappé ce département au cours des mois de juin et juillet derniers.

Je vous informe que cinquante-trois communes de la Marne ont été reconnues en état de catastrophe naturelle au titre des inondations et des coulées de boues provoquées par ces intempéries par six arrêtés interministériels publiés au *Journal officiel* entre le 2 juillet et le 28 septembre 2021.

Les motivations détaillées de ces décisions ont été communiquées aux municipalités concernées par les services de la préfecture de la Marne à l'occasion de la publication de ces arrêtés.

Suite à ces décisions, les exploitants agricoles dont les bâtiments et équipements agricoles, assurables et assurés, endommagés par ces épisodes orageux, ont été indemnisés par leur assureur sur le fondement de la garantie catastrophe naturelle.

En revanche, cette garantie ne couvre pas les dommages causés aux récoltes non engrangées, aux cultures, aux sols et au cheptel vif hors bâtiment, dont l'indemnisation est assurée par le dispositif des calamités agricoles piloté par les services du ministère de l'Agriculture.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Madame Agathe CURY, conseillère parlementaire au sein de mon cabinet, à l'adresse mail suivante : agathe.cury@interieur.gouv.fr ou au numéro suivant : 06.61.96.91.59.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération très distinguée.


Gérald DARMANIN

